

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE

SÉNAT

vendredi 15 mai 2026 à 9 h, webconférence via Zoom

Membres présentes et présents :

Corine Carbonneau, registraire

Halim Dabbou, président du Sénat et membre du corps professoral

Sophie Dallaire, rectrice

Zack Dorval, vice-président du Sénat et membre de l'unité d'enseignement
ADMN

Maazou Elhadji Issa, membre du corps professoral

Elisabeth Labrie, membre de l'unité d'enseignement PSYC

Marie LeBel, membre de l'unité d'enseignement SHSI

Nicole Fortier Levesque, membre du Conseil

Frédéric Nickner, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Guilaine Tchadiou Tchapyra, membre du corps étudiant

Melissa Vernier, membre de l'APUH

Membre absent :

Ousmane Tall, membre du corps étudiant (s'est excusé)

Personne convoquée :

Isabelle Gagnon-Birch, vice-rectrice à l'administration

Personne invitée :

Anne-Marie Cantin, responsable du Centre de carrières et du développement
professionnel

Secrétaire d'assemblée :

Daniel Fauchon, secrétaire général

Campus de Hearst

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0

Campus de Kapuskasing

7, rue Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

Campus de Timmins

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8

uhearst.ca
1 800 887-1781

Ouverture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 15 mai 2026 ouverte à 9 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nicole Fortier Levesque

Appuyé par Maazou Elhadji Issa

S-22-26 Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Frédéric Nickner se joint à la réunion à 9 h 01.

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration de conflits d'intérêts n'est soulevée.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 avril 2026

Il est proposé par Marie LeBel

Appuyé par Zack Dorval

S-23-26 Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 avril 2026 soit adopté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires émanant du procès-verbal qui ne figurent pas à l'ordre du jour

Aucune.

5. Proposition adoptée par courriel

Aucune.

6. Annonces et informations

Aucune.

7. Correspondance

Aucune.

8. Rapports de la direction et des comités

8.1. Rapport du rectorat

Les membres prennent connaissance du rapport du rectorat.

Des questions sont soulevées au sujet de la nouvelle formule de financement du ministère et de son impact sur l'Université de Hearst. Il est expliqué que les révisions annoncées sont moins favorables qu'anticipé pour l'établissement, notamment en raison d'une diminution liée à la valeur des unités de subvention pondérées. Il est précisé que des démarches ont été entreprises auprès du ministère afin de faire valoir les préoccupations de l'Université. Toutefois, à ce stade, aucun financement annuel additionnel de base n'est attendu dans cette enveloppe.

Des précisions sont également apportées concernant une révision en cours de certains postes administratifs en prévision de l'année universitaire 2026-2027. Cette démarche vise à mieux soutenir les programmes et les activités académiques, tout en tenant compte des besoins actuels de l'établissement.

Enfin, les membres sont informés que les réflexions liées au 75^e anniversaire de l'Université en sont encore à une étape préliminaire.

8.2. Mise à jour et rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Les membres prennent connaissance du rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche couvrant la période du 18 avril au 15 mai 2026.

Le rapport fait état des activités liées à la fin du semestre d'hiver, à la finalisation de la planification de la prochaine année universitaire, ainsi qu'à la préparation des dossiers liés à la diplomation pour la collation des grades de juin. Une réflexion est par ailleurs en cours au sujet de la tenue d'une célébration des personnes diplômées ou d'une collation des grades à l'automne, à Timmins, pour les finissantes et les finissants du Diplôme d'études supérieures en psychothérapie (DÉSP).

En matière de planification académique et de ressources professorales, les entrevues pour deux postes de professeures ou professeurs en psychologie sont terminées. Les entrevues pour le poste en administration des affaires sont également terminées et l'offre est en voie de finalisation. Les horaires pour l'année universitaire 2026-2027 sont également finalisés.

La poursuite des travaux liés au DÉSP, à la révision du Règlement en matière d'intégrité intellectuelle, aux partenariats académiques et aux activités de recrutement est également présentée.

Enfin, au chapitre de la recherche, le comité du FARCP s'est réuni le 28 avril 2026 afin de procéder à une première allocation des fonds pour l'année 2026-2027.

Une membre souligne l'importance d'une prochaine rencontre du corps professoral. Il est indiqué qu'une telle rencontre est prévue avant la période estivale.

8.3. Rapport du vice-rectorat à l'administration

Aucun.

8.4. Rapports des comités

8.4.1. Comité organisateur des voyages universitaires, 22 avril 2026

Les membres prennent connaissance du compte rendu du comité organisateur des voyages universitaires du 22 avril 2026.

Le comité poursuit la planification du prochain voyage universitaire, notamment en ce qui concerne la promotion, les inscriptions, les modalités financières et les communications à venir. L'intérêt manifesté jusqu'à présent est encourageant.

Les prochaines étapes porteront principalement sur le suivi auprès des personnes intéressées, la poursuite de la promotion pendant l'été et l'obtention de précisions auprès de l'agence de voyage.

8.4.2. Comité de travail chargé d'étudier la pertinence de l'instauration d'un statut de professeure et de professeur émérite à l'Université de Hearst, 22 avril 2026

Les membres prennent connaissance du compte rendu du comité de travail chargé d'étudier la pertinence de l'instauration d'un statut de professeure et de professeur émérite à l'Université de Hearst.

Il est précisé que le statut ne serait pas accordé automatiquement au moment de la retraite et qu'il devrait conserver une valeur académique et institutionnelle importante. Les critères devront également tenir compte de la réalité propre à l'Université de Hearst, notamment sa taille, sa mission francophone et régionale, ainsi que la contribution à l'enseignement, à la recherche, au service à la communauté et au rayonnement institutionnel.

Les membres discutent brièvement de certains avantages pouvant être associés au statut, notamment l'accès à certaines ressources institutionnelles, dans la mesure des possibilités.

Les prochaines étapes du comité consisteront à retravailler l'ébauche des lignes directrices et à préparer un formulaire de mise en candidature.

8.4.3. Comité du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication, premier concours 2026-2027, 28 avril 2026

Les membres prennent connaissance du rapport du premier concours 2026-2027 du comité du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication.

Deux demandes ont été jugées admissibles lors du premier concours. Le comité a accordé un montant total de 24 548,97 \$. Puisque la totalité du fonds n'a pas été distribuée, le comité a lancé un deuxième concours qui se terminera à la fin du mois de mai 2026. Le comité se réunira à nouveau pour étudier les demandes reçues et communiquera ses décisions, le cas échéant, au mois de juin.

Il est souligné que les projets retenus présentent un lien important avec la région et avec la mission de l'Université.

8.4.4. Comité *ad hoc* de révision de la philosophie d'intégrité intellectuelle et du règlement en matière d'intégrité intellectuelle, 8 mai 2026

Les membres prennent connaissance du compte rendu du comité *ad hoc* de révision de la philosophie d'intégrité intellectuelle et du règlement en matière d'intégrité intellectuelle.

Le comité poursuit ses travaux de révision du règlement. Le rapport porte notamment sur la portée du règlement, l'intégration d'une approche restauratrice, certaines dispositions à préciser ou à retirer, ainsi que les prochaines étapes avant une présentation au Sénat.

Il est expliqué que l'approche restauratrice vise à favoriser la responsabilisation, la sensibilisation et l'apprentissage, lorsque la situation s'y prête, tout en maintenant la voie disciplinaire formelle dans les cas plus graves ou en cas de récidive. Les membres discutent également de l'importance de poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des personnes étudiantes et du corps professoral, notamment dans le contexte de l'intelligence artificielle.

L'objectif est de présenter le règlement révisé au Sénat, idéalement en juin, afin de permettre une mise en œuvre au début de la prochaine année universitaire.

9. Affaires en cours

9.1. Mise à jour de la programmation A2026-H2027

Une mise à jour de la programmation de l'automne 2026 et de l'hiver 2027 est présentée aux membres. Les modifications apportées par rapport à la version présentée au Sénat le 17 avril 2026 sont indiquées dans le document.

Des précisions sont apportées concernant certains changements, notamment le mode de prestation du cours Méthodologie du travail intellectuel, afin de permettre une plus grande flexibilité selon les cohortes et les campus. Des questions sont également soulevées concernant certains cours en psychologie et un cours portant sur les changements climatiques. Il est précisé que certains ajustements découlent d'une erreur dans la version précédente du document ou d'une révision des besoins réels des étudiantes et des étudiants selon les campus.

Il est proposé par Marie LeBel

Appuyé par Nicole Fortier Levesque

S-24-26 Que la programmation A2026-H2027 soit adoptée telle que révisée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Présentation des données d'admission

Les membres prennent connaissance des données d'admission en date du 6 mai 2026. Le document offre une mise à jour des demandes d'admission, des offres transmises, des offres acceptées et refusées, tant pour les programmes de premier cycle que pour le Diplôme d'études supérieures en psychothérapie (DÉSP).

Pour les candidatures provenant des écoles secondaires ontariennes, les données demeurent relativement stables par rapport aux mois précédents et comparables à celles de l'année précédente. Les candidatures provenant du réseau collégial, des universités, des candidates et candidats adultes ou d'autres provinces montrent une progression intéressante, notamment depuis avril.

Les candidatures internationales progressent aussi, mais demeurent inférieures à celles de l'année précédente, dans un contexte marqué par le resserrement des règles liées aux permis d'études. Il est toutefois précisé que l'écart se rétrécit à mesure que les dossiers avancent dans le processus d'admission et que les équipes concernées poursuivent leurs efforts de suivi.

Pour le DÉSP, les données sont jugées très encourageantes. Le nombre d'offres acceptées laisse entrevoir la possibilité d'accueillir une cohorte complète, sous réserve des dernières étapes de traitement et de confirmation.

10. Affaires nouvelles

10.1. Présentation des inscriptions au printemps 2026

Un bilan des inscriptions en date du 8 mai 2026 est présenté aux membres. L'Université de Hearst compte 85 personnes inscrites au printemps 2026, dont 19 au Diplôme d'études supérieures en psychothérapie (DÉSP). Cela représente une augmentation de 17 personnes inscrites par rapport à l'année précédente.

Le nombre total d'inscriptions-cours s'élève quant à lui à 139. Il est souligné qu'il s'agit d'un très bon résultat pour le semestre de printemps, d'autant plus que le nombre d'inscriptions-cours est atteint avec moins de cours offerts que certaines années précédentes.

Il est précisé que les cours du printemps sont généralement offerts en mode virtuel afin de permettre aux étudiantes et étudiants des différents campus d'y participer. Une distinction est également apportée entre les personnes étudiantes à temps plein et à temps partiel dans le contexte du semestre de printemps. Pour être considérée à temps plein, une personne doit suivre l'ensemble des cours offerts au printemps.

Les membres discutent brièvement du potentiel des cours offerts en soirée et de la possibilité de rejoindre une clientèle à temps partiel ou issue de la communauté. Il est toutefois rappelé qu'il convient de distinguer l'offre ponctuelle de cours ou de formation continue d'une offre structurée de programme à temps partiel. Des réflexions pourront se poursuivre afin d'évaluer les possibilités à cet égard.

10.2. Adoption de la liste de finissantes et de finissants, printemps 2026

La liste des finissantes et finissants du printemps 2026 est présentée aux membres.

Un total de 124 finissantes et finissants est présenté, soit 111 au premier cycle et 13 au deuxième cycle. Il est souligné qu'il s'agit d'un nombre record pour l'Université.

Il est proposé par Marie LeBel

Appuyé par Nicole Fortier Levesque

S-25-26 Que la liste des finissantes et finissants du printemps 2026 soit adoptée telle que présentée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. Modification au processus de révision des notes

Les membres prennent connaissance des modifications apportées au processus de révision des notes, ainsi qu'à la consigne et au formulaire de révision des notes à compléter par la personne étudiante.

Il est expliqué que ces modifications découlent de l'ajout d'un frais administratif de 40 \$ pour les demandes de révision de note. Ce frais a été intégré à la liste amendée des frais de scolarité et administratifs pour l'année 2026-2027, adoptée par le Conseil lors de sa réunion du 29 avril 2026.

L'ajout de ce frais vise à mieux encadrer le dépôt des demandes de révision de note afin qu'elles soient fondées sur des motifs valables. La demande ne sera transmise au comité *ad hoc* de révision des notes qu'une fois le paiement reçu. Ce montant sera remboursé uniquement si la demande entraîne une révision de la note à la hausse.

Une préoccupation est soulevée au sujet de la formulation de la démarche préalable dans le formulaire de demande. Il est mentionné que cette formulation pourrait laisser entendre que la note peut faire l'objet d'une négociation entre la personne étudiante et le membre du corps professoral ou la personne chargée de cours. Il est convenu d'ajuster le texte afin de préciser qu'il s'agit plutôt d'une rencontre ou d'un échange permettant de clarifier la méthode d'évaluation, les critères appliqués ou les commentaires formulés.

10.4. Demande de réduction de la charge de travail - membre du corps professoral

Les membres prennent connaissance d'une demande de réduction volontaire de la charge de travail d'un membre du corps professoral pour une durée de trois ans.

La demande vise à maintenir une réduction de la charge de travail d'un membre du corps professoral liée aux tâches connexes à l'enseignement, soit les travaux de recherche et de création, les fonctions administratives ainsi que les services à la communauté. Les tâches liées à l'enseignement seraient maintenues à 60 %, soit une pleine charge d'enseignement.

À la suite de l'analyse de la demande, et avec l'accord du Syndicat, le comité d'évaluation a décidé d'accorder la réduction volontaire de la charge de travail jusqu'à la fin de l'année académique 2028-2029.

Nicole Fortier Levesque quitte la réunion à 10 h.

10.5. Proposition de modifications mineures au programme de diplôme d'études supérieures en psychothérapie

Une proposition de modifications mineures au programme de Diplôme d'études supérieures en psychothérapie est présentée aux membres.

Les modifications proposées découlent de changements approuvés par l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario (OPAO) concernant la définition de l'achèvement substantiel des études. À compter de janvier 2027, les personnes étudiantes devront notamment avoir terminé 100 % des travaux de cours théoriques, obtenir leur diplôme dans les trois mois suivant la demande d'admission à l'OPAO ou fournir une attestation de fin de programme, et avoir complété un minimum de 125 heures de contact direct avec les clients ainsi que 30 heures de supervision des services cliniques.

Les modifications proposées visent notamment à s'assurer que le DÉSP continue de permettre l'accès à la profession de psychothérapeute et de répondre aux exigences d'obtention du grade.

Il est précisé que ces modifications n'ont pas de conséquences sur les autres programmes de l'unité de psychologie ni sur les programmes des autres unités d'enseignement. Les changements proposés auront toutefois un impact sur la population étudiante inscrite au DÉSP, puisque les étudiantes et les étudiants devront être en cours ou en stage cinq jours par semaine pendant une plus grande partie de leurs études. Ces exigences permettront toutefois de répondre aux critères de l'OPAO.

Une question est soulevée concernant le processus d'approbation. Il est précisé que, dans le cadre du processus institutionnel d'assurance de la qualité, les modifications mineures sont soumises à l'approbation du Sénat afin de maintenir la conformité du programme et de documenter adéquatement les changements requis.

Il est proposé par Zack Dorval
Appuyé par Marie LeBel

S-26-26 Que la proposition de modifications mineures au programme de Diplôme d'études supérieures en psychothérapie soit adoptée telle que présentée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6. Proposition de révision de cours, PSYC 5600

Une proposition de révision du cours PSYC 5600 Stage est présentée aux membres.

La révision vise notamment à modifier le descriptif du cours afin de refléter la réalité de l'encadrement offert et les normes de l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario (OPAO). Dans le cadre du DÉSP, les personnes

étudiantes sont encadrées par des professeures ou professeurs de stage et reçoivent également de la supervision clinique.

Le préalable du cours est également modifié afin de permettre aux personnes étudiantes de commencer l'orientation sur les lieux de stage avant la fin du Practicum II. Cette modification vise à permettre aux étudiantes et étudiants d'accumuler plus tôt les heures de contact direct avec les clientes et les clients, ainsi que les heures de supervision clinique requises.

Le descriptif révisé précise que l'encadrement est assuré par une ou un responsable en milieu de stage, une ou un superviseur clinique, ainsi que par la coordination des stages et la professeure ou le professeur de stage. La date d'abandon du cours est également modifiée pour correspondre au dernier jour du bloc 9.

Il est proposé par Corine Carboneau
Appuyé par Zack Dorval

S-27-26 Que la proposition de révision de cours PSYC 5600 soit adoptée telle que présentée.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7. Mise sur pied d'une formation pour la préparation au stage

Anne-Marie Cantin, personne invitée, se joint à la réunion à 10 h 12.

Les membres sont informés de la mise sur pied d'une formation visant à mieux préparer les personnes étudiantes à leur stage. Cette formation sera offerte l'année prochaine à titre de projet pilote afin d'en évaluer la pertinence, les retombées et la possibilité de l'intégrer au parcours des personnes étudiantes, notamment comme préalable au cours de stage.

Il est expliqué que cette formation prendrait la forme d'une microcertification gratuite regroupant des ateliers déjà offerts par le Centre de carrières et du développement professionnel, auxquels s'ajouterait une composante d'évaluation. La formation comprendrait cinq activités d'une durée approximative de 90 minutes chacune, à compléter sur une année, idéalement avant le stage.

Des membres soulignent que cette initiative pourrait contribuer à mieux préparer les personnes étudiantes, à réduire certaines difficultés rencontrées au moment des stages et à soutenir les partenaires communautaires qui les accueillent. Des questions sont également soulevées concernant le caractère volontaire de la formation, sa distinction avec le cours INTE 1946 et son articulation avec les démarches déjà prévues dans le processus de stage.

Anne-Marie Cantin, personne invitée, quitte la réunion à 10 h 28.

10.8. Cadre de référence sur le processus de vote et la consignation des décisions

Les membres prennent connaissance du cadre de référence sur le processus de vote et la consignation des décisions. Ce document, récemment révisé par le comité permanent de gouvernance et d'éthique, vise à harmoniser la présentation des résultats des votes dans les procès-verbaux des instances de l'Université, notamment lorsque des membres s'abstiennent ou expriment une dissidence.

Le cadre rappelle que les résolutions sont adoptées à la majorité des membres présents et votants. Il précise également que la proposition et l'appui d'une résolution ont une fonction procédurale. Ils permettent de soumettre officiellement une question au vote, sans lier la position finale de la personne qui propose ni de celle qui appuie la résolution.

10.9. Mise à jour des mandats et élections à venir

Les membres sont informés que les mandats de deux membres du corps professoral, soit Maazou Elhadji Issa et Halim Dabbou, prendront fin le 24 août 2026. Une période d'élection de 30 jours sera lancée la semaine prochaine, avant le début du congé estival, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants à la fin de l'été. Il est rappelé que tout membre du Sénat peut être réélu à ses fonctions.

11. Huis clos

Aucun.

12. Clôture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 15 mai 2026 close à 10 h 31. La prochaine réunion ordinaire est prévue le vendredi 19 juin 2026.

13. Questions laissées en suspens

Aucune.



Halim Dabbou, président



Daniel Fauchon, secrétaire général

Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : secretariat_general@uhearst.ca.